



# COMMISSION DE PROTECTION DES EAUX

Association régionale agréée de protection de la nature et du patrimoine – 3, rue Beauregard 25000 Besançon  
☎ 03.81.88.66.71. • Fax 03.81.80.52.40. • Mail : [affaires@cpepesc.org](mailto:affaires@cpepesc.org)  
Permanence le mardi à 19 h à 21 h

**CPEPESC**  
Franche-Comté

**Conseil départemental de la Haute-Saône**  
**Monsieur le Président**  
**23, rue de la Préfecture**  
**B.P. 20349**  
**70006 VESOUL Cedex**

Nos réf. : CM ~ D17009

Dossier : W0 ~ Haute-Saône

Objet : **entretien des dispositifs à amphibiens sur le réseau routier départemental**

Besançon, le 6 janvier 2017

Monsieur le Président,

Le 16 octobre dernier, la CPEPESC vous interpellait en vous demandant de bien vouloir enfin programmer un entretien régulier des passages à petite faune et autres barrières à amphibiens sur le réseau routier dont vous avez la charge, c'est-à-dire sur les trois tronçons dotés de tels dispositifs.

Dans votre réponse reçue au siège de notre association le 22 décembre 2016, vous manifestiez votre étonnement ; selon vous, la situation que nous évoquions, ne reflèterait en rien la réalité.

Premièrement, vous indiquez qu'avant la date du 16 octobre, date à laquelle nous vous avons sollicité par courrier postal, votre service des routes et infrastructures n'aurait pas été saisi par notre association.

Je suis au regret de vous dire que vos informations sont erronées puisque notre association est intervenue par mail auprès de Monsieur Jean Daniel PAUL le 24 août 2016 suivie d'une relance le 21 septembre. Vous trouverez en copie de la présente les courriels adressés.

C'est après une énième visite sur Boursières et Ferrières-les-Scey le 16 octobre 2016 où nous avons constaté que la situation était inchangée que nous avons décidé de vous saisir officiellement. Vous trouverez, joints également à la présente, deux clichés de la barrière de Boursières/Pontcey pris ce jour là : son encombrement par la végétation herbacée démontre incontestablement qu'à cette date vos services techniques n'étaient pas encore intervenus contrairement à ce que vous précisez : « *Ainsi, chaque année, dans le cadre de notre politique de fauchage raisonné, nous effectuons une première phase de fauchage au mois de mai et une seconde entre le 15 août et le 15 septembre, suivant l'avancement de la pousse de la végétation* ».

Ce n'est que fin novembre que le travail d'entretien sera réalisé, soit à une date trop tardive pour une prise en compte optimale des amphibiens en migration postnuptiale. Sous nos latitudes, si une dispersion massive intervient très tôt après la reproduction printanière (chez le

Crapaud commun et dans une moindre mesure chez les grenouilles « brunes »), les autres grands déplacements s'observent lors des derniers épisodes pluvieux automnaux avant les premiers froids. Il est donc impératif qu'un entretien soit effectué au plus tard fin septembre-début octobre pour prendre en compte ce dernier mouvement qui précède l'hivernage.

Vous serez d'accord pour admettre que notre remise en cause de l'entretien, tel qu'il est soi-disant pratiqué aujourd'hui, au moins sur Boursières et Ferrières-lès-Scey, n'est pas injustifiée et que nos griefs à l'encontre de votre collectivité sont bien fondés.

Que la LPO Franche-Comté ne vous ait pas averti de ce problème est d'autant plus regrettable que vous la considérez comme « gestionnaire » du site...

Comptant une nouvelle fois sur votre compréhension, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour la CPEPESC de Franche-Comté,  
Le Président, Christophe Morin